

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20100122-0000004611-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 25/01/2010

Réception par le Prefet : 25/01/2010

Publication : 29/01/2010



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-1-10-1

Séance du vendredi 22 janvier 2010

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

**POINT SUR LA MOBILISATION DES CREDITS D'ASSISTANCE TECHNIQUE
DANS LE CADRE DE LA GESTION DE LA SUBVENTION GLOBALE DU FONDS
SOCIAL EUROPEEN (2007/2009)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territorial relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n°E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU la convention relative à la désignation d'un Organisme Intermédiaire d'une Subvention Globale du Fonds Social Européen de mai 2008,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Donne acte au Président du point concernant la mobilisation des crédits d'assistance technique du FSE, pour les contrôles de service fait des tranches annuelles 2007 et 2008 de l'assistance technique ainsi que pour le réajustement opéré pour l'année 2009.
- ❖ Valide le principe de la mobilisation de crédits d'assistance technique si le Département est reconduit dans sa fonction d'organisme intermédiaire,

- ❖ Autorise, le cas échéant, le Président à signer la demande de concours communautaire correspondante.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions